

Fiche résumée : Préparateur de commandes drive en grande distribution

Métiers apparentés

Agent de magasinage
Magasinier qualifié
Magasiniers qualifiés
Magasiniers qualifiés / Magasinier (manutentionnaire), ouvrier qualifié, employé
Magasiniers qualifiés / Magasinier préparateur de commande, ouvrier qualifié, employé
Manutentionnaires non qualifiés
Manutentionnaires non qualifiés / Manutentionnaire
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés / Agent de logistique en magasinage, ouvrier non qualifié
Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés / Préparateur de commande, ouvrier non qualifié
Préparateur de commandes
Préparateur de commandes drive en grande distribution
Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention / Préparateur de commandes, agent de maîtrise, technicien

Codes

CITP88 : 9333 **PCS-ESE 2003** : 487b ; 653a ; 676a ; 676c **ROME1999** : 43311 **CITP2008** : 9333

Descriptif

Le préparateur de commandes "drive" en grande distribution prépare les commandes passées en ligne pour les clients. Il prélève les produits demandés en respectant un cheminement prévu informatiquement pour optimiser ses déplacements. Il les place dans un chariot de préparation, dans des emballages adaptés, en les pointant au fur et à mesure. Lorsque la commande est prête, il l'amène dans la zone d'attente de livraison en répartissant les produits entre le "frais", le "sec" et le "froid" suivant leur nature et leur mode de conservation. Il est également amené à signaler l'état des produits détériorés et du matériel défectueux.

Lorsque le client arrive et s'identifie à une borne, le préparateur dispose de 5 minutes maximum pour regrouper tous les produits stockés, les vérifier et les placer dans le coffre de la voiture du client..

Suivant les enseignes, dans les drives solo, le préparateur peut également gérer la réception des livraisons sur palettes et le réassortiment des produits sur les rayonnages.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **entrepôt et plateforme logistique** (espace de travail avec circulation piéton véhicule, bruit environnant de faible intensité)
 - **chambre froide** (température froide intérieure positive, température froide intérieure négative)
 - **zone de regroupement des commandes**

- **quai de chargement, déchargement** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu), ambiance thermique inconfortable, éclairage éblouissant, éclairage insuffisant, espace de travail avec sol encombré, - espace de travail avec sol glissant)
- **point de retrait des commandes** (activités multisites avec un seul employeur)
- **magasin de commerce** (contact régulier avec le public)
- **parking "drive"** (espace de travail proche d'une voie de circulation)
- **Nuisances** (préventions)
 - **espace de travail avec circulation piéton véhicule**
 - concevoir des voies de circulation
 - dégager des voies de circulation
 - matérialiser des allées de circulation
 - équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers
 - porter des EPI phosphorescents type brassards
 - **bruit environnant de faible intensité**
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
 - **température froide intérieure positive**
 - porter des gants adaptés
 - afficher le logo basse température
 - organiser le travail au froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - informer les salariés (grand froid)
 - **température froide intérieure négative**
 - concevoir une chambre froide
 - organiser le travail au froid
 - afficher le logo basse température
 - Porter des gants de protection contre le froid
 - Porter des vêtements adaptés au froid
 - mettre en place la CAT face à l'hypothermie
 - informer les salariés (grand froid)
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - **ambiance thermique inconfortable**
 - **éclairage éblouissant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - **éclairage insuffisant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **espace de travail avec sol encombré**
 - ranger
 - **- espace de travail avec sol glissant**
 - installer des sols anti-dérapants
 - Nettoyer régulièrement les sols
 - **activités multisites avec un seul employeur**
 - **contact régulier avec le public**
 - **espace de travail proche d'une voie de circulation**
 - prévenir le risque routier lors d'intervention sur les voies publiques
- **Effets sur la santé**
 - **traumatisme par accident de circulation en entreprise**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**

- arthropathies
- RG 32
- engelures
- effets chroniques liés au froid
- inconfort thermique lié au froid
- troubles de la vigilance
- hypothermie
- facteur accidentogène
- fatigue visuelle
- traumatisme lié à une chute de plain pied
- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement
- Accidents de la Voie Publique
- maladies de l'appareil respiratoire

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - tâches répétitives
 - modes opératoires précis
 - délais de livraison à respecter (travail sous contrainte de temps imposée)
 - rythme dicté par la clientèle
 - chronométrage des tâches (travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,))
 - contrôle informatisé du travail
 - fluctuation hebdomadaire de la charge de travail (rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale)
 - horaires réguliers de jour (pas de nuisance liée à cette caractéristique)
 - travail le samedi (horaire générant une perturbation de la vie sociale)
 - travail posté 2x8 (travail poste 2x8)
 - travail au sein d'une équipe (contrainte relationnelle)
 - coactivité (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu))
 - contact avec les clients (humeur des clients générant une charge mentale particulière, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
 - travail imposé par un outil connecté (faible latitude de décision dans l'organisation de son travail)
- **Nuisances** (préventions)
 - travail sous contrainte de temps imposée
 - planifier le travail
 - travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - pas de nuisance liée à cette caractéristique
 - horaire générant une perturbation de la vie sociale
 - travail poste 2x8
 - privilégier le volontariat
 - contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
 - coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - humeur des clients générant une charge mentale particulière
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles

- former à la CAT face à une personne agressive
- **travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions**
- **faible latitude de décision dans l'organisation de son travail**
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**
 - **épisodes dépressifs**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **autres troubles anxieux**
 - **troubles somatoformes**
 - **perturbation de la vie sociale**
 - **troubles du sommeil**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PRÉPARER LES COMMANDES** (nuisances du préparateur de commandes drive en grande distribution)
 - **prendre connaissance des produits à prélever et les pointer**
 - **faire le picking des produits dans les rayonnages** (mouvement répétitif du membre supérieur, posture accroupie, port de charge (déplacement horizontal))
 - **LIVRER LES COMMANDES (DRIVE)**
 - **reconstituer la commande du client** (variation significative de température, travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,))
 - **mettre les commandes dans les coffres des clients** (posture du tronc en rotation et antéflexion du rachis)
 - **GERER LES STOCKS DE PRODUITS (DRIVE)**
 - **réceptionner les livraisons** (port de charge (déplacement horizontal))
 - **faire le réassort dans les rayonnages**
 - **conduire un chariot automoteur à conducteur accompagnant** (espace de travail avec circulation piéton véhicule)
 - **conduire un chariot à conducteur porté**
- **Nuisances** (préventions)
 - **nuisances du préparateur de commandes drive en grande distribution**
 - conseils préparateur de commande drive Covid-19
 - **mouvement répétitif du membre supérieur**
 - +alterner les tâches
 - **posture accroupie**
 - **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
 - Porter des chaussures de sécurité
 - **variation significative de température**
 - **travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **posture du tronc en rotation et antéflexion du rachis**
 - **espace de travail avec circulation piéton véhicule**
 - concevoir des voies de circulation
 - dégager des voies de circulation
 - matérialiser des allées de circulation

- équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers
- porter des EPI phosphorescents type brassards
- **Effets sur la santé**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **synovite et ténosynovite**
 - **épicondylite**
 - **syndrome du canal carpien**
 - **RG 98 (attention liste limitative)**
 - **RG 79 (attention : liste limitative)**
 - **rachialgies**
 - **cardiopathies ischémiques**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
 - **traumatisme par accident de circulation en entreprise**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **terminal informatique embarqué**
 - **système de guidage vocal**
 - **appareil de lecture optique de codes-barres**
 - **racks de stockage**
 - **rayonnage en hauteur** (posture de l'épaule avec élévation de l'épaule)
 - **caddie ®**
 - **caisses et caissons de rangement**
 - **transpalette manuel** (écrasement du pied, effort de poussée et de traction)
 - **cutter** (nuisances spécifiques au cutter)
 - **chariot automoteur de manutention à conducteur porté** (vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte, fioul (carburant diesel), chute des fourches, bruit supérieur à 80 dB, gaz d'échappement)
 - **chariot automoteur de manutention à conducteur accompagnant**
- **Nuisances** (préventions)
 - **posture de l'épaule avec élévation de l'épaule**
 - aménager le poste de façon ergonomique
 - choisir un matériel ergonomique
 - **écrasement du pied**
 - choisir un transpalette adapté
 - **effort de poussée et de traction**
 - proposer une formation action PRAP
 - choisir du matériel de manutention adapté
 - **nuisances spécifiques au cutter**
 - conseils de prévention - utilisation du cutter
 - utiliser un cutter à lame rétractable
 - **vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte**
 - choisir le matériel le moins vibrant
 - estimer l'exposition aux vibrations (ensemble du corps)
 - entretenir le matériel (vibrations)
 - limiter les durées d'exposition (vibrations)
 - informer sur le risque vibrations
 - **fioul (carburant diesel)**
 - **chute des fourches**
 - **bruit supérieur à 80 dB**

- réduire le bruit
- signaler les lieux bruyants
- porter des protecteurs individuels contre le bruit
- informer et former sur le bruit
- vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
- **gaz d'échappement**
 - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
- **Effets sur la santé**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **écrasement de la cheville et du pied**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **lésions traumatiques de l'épaule et du bras**
 - **lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision**
 - **accélération de la fréquence cardiaque**
 - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
 - **lombalgies (vibrations)**
 - **RG 97 (attention : liste limitative)**
 - **syndrome ébrieux ou narcotique**
 - **irritation respiratoire**
 - **dermatoses irritatives**
 - **irritation oculaire**
 - **syndrome psycho-organique des solvants**
 - **cancérogène catégorie 2**
 - **fractures de plusieurs parties des deux membres inférieurs**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdit  de perception**
 - **hyperacousie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **risque d'accident du travail par effet masque**
 - **RG 42 (attention: liste limitative)**
 - **affections aigu s des voies respiratoires sup rieures**
 - **maladies de l'appareil respiratoire**
 - **irritation voies a riennes sup rieures**
 - **classement CIRC 1**
 - **classement CIRC 2B**
 - **RG 64**
 - **infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutan **
 - **dermatoses et ecz mas**
 - **urticaire et  ryth me**
 - **dermite irritante de contact due aux solvants**
 - **effet toxique de solvants organiques**
 - **allergie**
 - **autres maladies de l'appareil respiratoire**

Produits, mat riaux et publics concern s

- **Caract ristiques** (nuisances possibles)
 - **client le** (contact avec la clientele g n rant une charge mentale particuli re)
 - **produits de nettoyage** (produit lavage sol, mur, surface industrielle, d tergent d sinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel)

- **Nuisances** (préventions)
 - **contact avec la clientèle generant une charge mentale particuliere**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - **produit lavage sol, mur, surface industrielle**
 - **detergent desinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel**
 - éviter contact mains et visage
 - conseils de prévention - protection cutanée
 - porter des gants adaptés
 - Veiller à l'hygiène des mains
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **dermite irritante de contact**
 - **dermite allergique de contact (RG 65)**
 - **brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue de travail au logo de l'entreprise**
 - **veste chaude**
 - **chaussures de sécurité**
 - **gants adaptés à l'activité**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être

considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

- Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (liste limitative)
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque (liste limitative)
- Tableau n°97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier (liste limitative)
- Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (liste limitative)

4. Statistiques accidents du travail année 2014 / en cours

Conclusion

Ce métier, en plein essor, a été créé pour répondre à un mode de consommation différent (lié au numérique).

Son activité, guidée par commande vocale, comporte de la marche (10 à 12 km à pied par jour), de la manutention, des tâches répétitives sans autonomie décisionnelle et du travail sous contrainte de temps.

Le préparateur de commandes drive peut être amené à travailler au sein d'une équipe, en coactivité (entrepôt / magasin), voire conduire un engin de manutention.